## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

**OBJET**: Subventions allouées au Mouvement français pour le planning familial.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2020 une subvention de fonctionnement général et quatre subventions de projets spécifiques pour un montant total de 129 500 € à l'association Mouvement français pour le planning familial (MFPF) conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer cinq conventions de fonctionnement et de projets spécifiques avec le MFPF conformément aux modèles types prévus à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

> Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées